



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique des transports

Question écrite n° 3071

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur certaines dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) qui semblent insuffisantes pour donner véritablement les orientations et impulsions nécessaires en vue d'inciter les autorités organisatrices à développer les structures de coopération (syndicats mixtes...) qui doivent épouser les contours des bassins de déplacement ; redéfinir les missions de l'Etat, notamment au niveau régional dans le sens d'un renforcement de son rôle de conciliation, voire d'arbitrage ; reconnaître le rôle de chef de file de la région qui deviendrait une véritable autorité organisatrice ; créer des schémas régionaux d'aménagement et de transport. Il souligne que des modifications ponctuelles de la LOTI seraient nécessaires pour, d'une part, renforcer les compétences de l'Etat et du département dans le mécanisme de création et d'extension du PTU (art. 27) et, d'autre part, rendre éventuellement le PDU obligatoire et mieux l'articuler au schéma d'urbanisme (SDAU-POS) (art. 28). Il demande si des dispositions législatives et réglementaires indépendantes de la LOTI ne devraient être prises pour s'assurer la libéralisation tarifaire des transports urbains ; affecter éventuellement une fraction de la TIPP aux opérations de transport ; créer une autorité unique des déplacements urbains ; transférer aux régions les crédits de l'Etat pour le conventionnement ferroviaire régional. Aussi, il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ces différents points relatifs aux transports régionaux, départementaux et locaux dans le cadre de la loi d'orientation des transports intérieurs.

Texte de la réponse

Les différentes propositions formulées par l'honorable parlementaire sont inspirées par le souci de favoriser une plus grande cohérence dans l'organisation des transports dans les « bassins » de déplacement et plus de solidarité entre les collectivités territoriales en confiant un rôle de chef de file à la région. Les suggestions ne manquent pas d'intérêt et plusieurs d'entre elles font actuellement l'objet d'une réflexion approfondie. Le débat parlementaire sur les transports qui a eu lieu lors de la dernière session d'automne a été l'occasion d'examiner l'ensemble de ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3071

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1787

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 385